

au moment de l'ajournement. 1. L'honorable député de Waterloo-Sud (M. Saltsman): Questions ouvrières—Windsor—Mise à pied possible d'employés de la société Ford. 2. L'honorable député de Nicolet-Yamaska (M. Vincent): L'Agriculture—Question sur la nouvelle politique laitière.

M. Jorgenson: Monsieur le président, je n'ai pas l'intention de prolonger le débat incidemment, mais vu l'attitude adoptée vendredi par le ministre, qui a refusé d'affronter la Chambre des communes et de permettre des commentaires sur le prix final du blé pour l'année-récolte précédente, je dois faire quelques remarques aujourd'hui. Le ministre nous a fourni une excuse absurde pour déposer le décret du conseil plutôt que d'en donner lecture, comme on avait coutume de le faire à la Chambre des communes, afin de fournir aux membres de l'opposition l'occasion de commenter la teneur du décret particulier.

● (6.00 p.m.)

Chacun sait que le ministre n'a pas fait de déclaration en dépit de la coutume, parce qu'en réalité il refusait d'envisager ses devoirs de ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Il a prétexté qu'il tentait d'épargner le temps dont la Chambre dispose. Il ne se préoccupait pas de ce point l'an dernier, au moment où le prix définitif du blé était sans précédent. Faire une déclaration au nom de la Commission canadienne du blé relativement à la vente de blé à la Russie ou au renouvellement du contrat avec la Chine ne le troublait pas alors. Il n'était pas inquiet, semble-t-il, quand il s'agissait de s'attribuer le mérite des situations avantageuses.

Malheureusement, le ministre refuse de prendre la responsabilité des situations moins avantageuses dont il est responsable. Il doit choisir: soit être le ministre responsable de la Commission canadienne du blé et répondre, en prenant ses responsabilités, aux questions qui lui sont posées relativement à la Commission, soit se départir de ses responsabilités en faveur d'un autre.

Si j'ai bien compris le député de Medicine-Hat, il a dit que le ministre devrait s'attribuer tout le mérite pour les bonnes choses mais ne jamais assumer le blâme pour les mauvaises choses. A mon sens, ce n'est pas une attitude que nous pouvons tolérer en cette Chambre.

Le ministre n'a pas ménagé ses efforts pour convaincre la Chambre de la situation concernant le prix du blé durant les années 1957 à 1963, et j'ai remarqué que les vis-à-vis frappaient sur leurs pupitres chaque fois qu'il se

reportait à ces années-là. Toutefois, il y aurait lieu de signaler que, lors de notre accession au pouvoir en 1957, le prix du blé était de \$1.60 le boisseau, mais par suite de l'initiative prise par le parti dont j'étais membre, le prix du blé est graduellement monté à \$2 le boisseau, où il était à la fin de notre mandat en 1963. Nous n'avons jamais constaté durant ce temps qu'il était difficile de maintenir le prix à ce niveau, étant donné les marchés existants, la demande créée, et le fait que nous n'avions pour ainsi dire plus d'excédents.

Qu'est-il arrivé l'année suivante? Comme l'a déjà signalé le député de Rosthern, le gouvernement actuel, pris de panique, a refusé d'aider la Commission canadienne du blé à traiter avec les États-Unis pour la réduction des prix. Le ministre a déclaré à maintes reprises à la Chambre que le mérite ne lui en revenait pas, mais revenait plutôt à la Commission du blé. Pourtant, c'est lui qui fait toutes les annonces. Pour la première fois, vendredi dernier, il a refusé de faire une annonce, car il savait qu'on critiquerait son inaction et son refus d'appuyer la Commission canadienne du blé, ce qui a fait baisser le prix du blé.

Le seul fait que le prix du blé monte vers le niveau de 1963 est la preuve incontestable que le prix n'aurait jamais dû baisser en premier lieu. Si le ministre avait pris l'initiative voulue, les cultivateurs de l'Ouest canadien auraient épargné de 70 à 80 millions et néanmoins le ministre ose affirmer: «Ma foi, ils ont assez d'argent.»

L'hon. M. Sharp: Qui a dit cela?

M. Jorgenson: Le ministre se tient dans sa tour d'ivoire rue Bay et déclare aux cultivateurs qu'une baisse des prix ne leur fera pas de tort.

L'hon. M. Sharp: Monsieur le président, je voudrais poser une question au député. Quand ai-je fait cette déclaration?

L'hon. M. Hamilton: Vous l'avez faite à la Chambre.

M. Jorgenson: Oui, vous avez fait cette déclaration à la Chambre.

L'hon. M. Sharp: Le député aurait-il l'obligeance de citer mes paroles?

M. Jorgenson: Je n'ai pas ce passage sous la main.

L'hon. M. Sharp: Vous ne le trouveriez pas même en le cherchant.